

Région de BASSE NORMANDIE / Département du CALVADOS
Arrondissement de Bayeux / Canton de BRETTEVILLE-L'ORGUEILLEUSE

Commune
de
FONTAINE - HENRY

Conseil Municipal
Séance du 1er décembre 2017
COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix sept le premier décembre à 18h30, Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Philippe CAILLERE, Maire.

Présents : Messieurs CAILLERE, ROSELLO-DE MOLINER, NEDELEC, D'OILLIAMSON, MADEC, CHRETIEN. Mesdames CAILLERE, RENAUDE, CREVON, ALVADO, RACINE.

Secrétaire de Séance : Cyrille Rosello

Ajout d'un point à l'ordre du jour : Révision du P.L.U. Le conseil municipal accepte cet ajout.

1 Approbation du dernier compte-rendu

Le compte-rendu du précédent conseil est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2 Révision du P.L.U

Il convient de procéder à la révision du P.L.U. pour les points suivants :

- Passage d'une grande partie de la zone N sur l'espace nord des parcelle AD 1-2-180-248 et 249 en zone Au.
- Passage d'une partie d'une zone N (ferme Nedelec) en zone A.
- Adapter la zone Nch pour les terrains AD 60-61-62-221 et 58 en fonction du nouveau périmètre de la zone la zone A.
- Donner la possibilité aux zones A et N de permettre certaines constructions (adaptations règlementaires).
- Passer la zone 2AU en zone 1AU (déjà prévu).
- Passer la zone N située à côte du lotissement du clos cassis en zone 2AU.

Prévoir l'affichage de la délibération, annonce dans ici Fontaine de février 2018 et annonce sur le site internet de la commune.

Une réunion de travail aura lieu le 14 décembre à 19h.

L'arrêt du projet est fixé à fin janvier 2018, enquête publique de mars à mai 2018, approbation en juin 2018 avant publication.
Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

3 Approbation du rapport de la CLECT

Les compétences transférées au 1er janvier 2017 concernent la gestion des zones d'activité, la compétence scolaire et la compétence Office de tourisme.

Réintégration des montants indiqués dans le rapport dans les charges de la CDC.
Attribution de compensation de 3587€ pour la commune.
Le conseil municipal accepte par 11 voix pour et 1 abstention.

4 Approbation des modifications des statuts de Seules Terre et Mer

Au vu des documents fournis par la CDC concernant la modification des statuts sont trop succinct et pas clairs.

Le Conseil municipal vote contre à l'unanimité.

5 Suppression du CCAS

Mise en œuvre de l'article 79 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale avec possibilité de supprimer les CCAS ainsi que leurs budgets et mettre en place un conseil consultatif à huit clos.

Le conseil municipal décide conserver le CCAS.

6 Nomination d'un agent recenseur

Le recensement de la population aura lieu en janvier et février 2018.

Monsieur André Racine est nommé coordonnateur communal et agent recenseur à l'unanimité.

7 Convention espace sans tabac

Point erroné car le mois sans tabac était au mois de novembre.

8 Location du barnum communal

Mesdames Audrey Isambert et Thiphaine Fremont demandent l'autorisation d'emprunter le barnum communal ainsi que l'utilisation du stade pour une manifestation regroupant les anciens participants du tournoi de sixte. Cette manifestation aurait lieu le week end de la pentecôte 2018.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de prêter l'ancien barnum et d'accorder l'utilisation du stade sous la responsabilité d'Audrey Isambert et de Thiphaine Fremont.

Principe à l'avenir pour le prêt du barnum : Lors du prêt du nouveau barnum, indiquer le nom d'un responsable avec un chèque de caution de 500€ (cahier de prêt à tenir).

NB : Prêt du barnum neuf uniquement aux associations ou à la commune.

9 Cartes cadeau de fin d'année

Pour les 3 salariés ainsi que Bernadette Santin d'un montant de 75€ par personne (soit une dépense de 300€).

Les cartes seront remises aux intéressés un lundi ou un jeudi soir avant Noël.

10 Informations et questions diverses

- Programme d'efficacité énergétique : diagnostique SDEC sur la commune de Fontaine-Henry, la convention a été signée.
 - Une personne a fait un don de 2 vieilles cartes postales du château.
 - Notification du fonds de péréquation d'un montant de 21 524€.
 - Le taux de chômage à Fontaine-Henry est en baisse.
 - ADMR : Si un projet de micro-crèche ou multi-accueil, un appui administratif est possible. NB : Projet de MAM de 2 assistantes maternelle de Fontaine-Henry en cours de réflexion, peut-être sur Bénédicte sur Mer.
 - Betteraves : ramassage semaines 40.47.1 et 5.
 - Impressions des flyers associatifs : Le coût des copies couleur est de 0.05€ par copie. Le coût annuel est important car 200 exemplaires sont nécessaires à chaque fois. Il faudra revoir le format des tirages des flyers lors de la prochaine réunion associations.
 - Logement Mairie : Les travaux d'isolation sont finis, la peinture est à terminer par Jonathan.
- * Devis pour l'installation d'un poêle à granules :
- Conviflamme : 4587€ pour un poêle de 8kg, 4150€ pour un poêle de 6kg. Devis pour l'entretien annuel : 210€
 - Structure Flamme : 3543.75€ pour un poêle de 8 kg
 - Benoist Cheminées : 6561.63€ pour un poêle à ventouse (installation impossible)
- Le conseil municipal retient l'offre de structure Flamme pour 3543.75€.

* Panneaux lumineux :

-Devis Charvet : 7 500€

-Devis Elancité : 7 333€

Prévoir une ligne pour le budget 2018

- Il faudra trouver un sous-traitant pour mettre en place du gravier au cimetière.
- Rivières : Rendez-vous avec le syndicat pour un bilan et un diagnostique de ce qu'il reste à faire (devis avec prévision d'envoi aux propriétaires) mardi prochain à 9h.
- Chiens errants : acheter une cage pour emmener les chiens directement à la fourrière.
- Ecole : 130 inscriptions pour 2018. Une commission intercommunale est prévue le 13/12 pour la carte scolaire.
- Saur : Facture entretien poteaux incendie : environ 937€ par an
- Eaux usées : en attente de réponse.
- Arbre de Noël : Nombre d'enfants de 3 à 10 ans à fournir pour l'estimation du goûter (chocolats+compotes).
- Manifestations au château : Prévoir un fléchage pour indiquer les parkings afin d'éviter les stationnements gênants.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Les membres du Conseil Municipal

Le secrétaire

Le Maire